



**DORO**

participe à l'initiative

« **Monaco s'engage contre la déforestation** »

**CHARTRE SUR LE BOIS**



## « Monaco s'engage contre la déforestation »

La Principauté de Monaco porte au cœur de ses préoccupations la lutte contre la déforestation et l'usage de bois certifiés, qui permettent de garantir un équilibre économique, social et environnemental autour de la gestion des forêts.

### Un ancrage volontaire de Monaco pour la bonne gestion de sa filière bois

#### Un ancrage national dans un contexte international

Dès 2011, à l'occasion de l'Année Internationale des Forêts, Monaco s'est engagé contre la déforestation, notamment avec le lancement de la Charte sur le Bois, dont l'objectif est d'encourager les différents acteurs de la Principauté dans la gestion vertueuse du bois et des produits dérivés (papier, mobilier...).

#### Une initiative collaborative

La Charte sur le Bois a été initiée par la Fondation Prince Albert II de Monaco à laquelle se sont associés le Gouvernement Princier, MC2D et l'IMEDD.

Plusieurs entreprises ont participé à la création et au lancement de l'initiative pour rejoindre le dispositif sur le bois.

Depuis 2011, de nombreuses entreprises ont adhéré à la Charte sur le Bois et restituent annuellement au comité de pilotage un Bilan Annuel sur la gestion du papier, du mobilier et du bois manifestant leur volonté de bonne gestion de la filière à Monaco.

#### Le volontariat, la base de l'engagement en faveur de l'usage de produits certifiés

L'adhésion à la Charte sur le Bois est volontaire. Les entreprises s'engagent à leur rythme pour avoir recours à des produits certifiés issus de filières attestant l'origine et la traçabilité des bois et des produits dérivés. Un guide pratique publié par le Comité de Pilotage permet d'accompagner cette démarche.

#### Le Bilan Annuel, un baromètre des achats de papier, de mobilier et de bois à Monaco

Dès 2012, le comité de pilotage de la Charte sur le Bois a mis en place un système de suivi annuel des entreprises. En 2014, le dispositif de suivi a été optimisé, au regard des deux premières années d'expérience. Le Bilan Annuel aborde les questions suivantes : la communication, le papier, le mobilier, le bois et la gestion des déchets. Le Bilan Annuel s'est peu à peu imposé comme l'outil de suivi des actions réalisées par les entreprises signataires de la Charte sur le Bois à Monaco sur la question de la gestion responsable de la filière.

#### Le suivi de chaque entreprise

Le Bilan Annuel remis par chaque entreprise fait l'objet d'un suivi du comité de pilotage et d'une notation sous la forme d'arbres. Cette évaluation est réalisée à partir de plusieurs questions issues du Bilan Annuel auxquelles des scores ont été attribués : l'intégration de la Charte sur le Bois dans l'entreprise, le papier, le mobilier et le bois. En fonction du résultat obtenu pour chaque critère étudié, un nombre d'arbres est attribué afin de permettre à l'entreprise de se positionner, puis de comparer ses actions par rapport à la moyenne obtenue par l'ensemble des entreprises.



## Contexte du Bilan Annuel 2017

**Le Bilan Annuel 2017 démontre un véritable engagement des entreprises pour la gestion responsable de la filière bois à Monaco.**

### Le Bilan Annuel 2017 devient l'année de référence

#### Objectif du Bilan Annuel

Le Bilan Annuel sert à suivre les engagements des entreprises sur le papier, le mobilier et les bois utilisés dans le cadre de leurs activités.

#### Méthodologie

Le Bilan Annuel est réalisé sous la forme d'un questionnaire Internet envoyé aux entreprises. Elles disposent d'un délai de deux mois pour y répondre.

#### Dates du Bilan Annuel 2017

##### Taux de réponse

Les entreprises signataires de la Charte sur le Bois ont été invitées à participer au Bilan Annuel début février 2018. Fin mars, dix d'entre elles, du fait de leurs activités, ont sollicité un délai de réponse supplémentaire. Le comité de pilotage a accordé le délai et l'étude s'est finalement clôturée fin avril 2018.

44 entreprises étaient éligibles au titre du Bilan Annuel 2017 et 40 ont remis leur bilan (soit 91 % de taux de réponse).

En réalité, les 4 entreprises n'ayant pas restitué leur Bilan Annuel 2017 se trouvaient dans l'incapacité de le faire du fait de leurs activités, ramenant ainsi **le nombre d'entreprises réellement éligibles à 40 entreprises et un taux de réponse de 100%**.

#### Excellent engagement des entreprises

Le taux de réponse au Bilan Annuel 2017 démontre **l'intérêt, l'engagement et l'utilité portée par les entreprises à la Charte sur le bois**, ainsi que leur attachement à l'initiative **« Monaco s'engage contre la déforestation »**, en tant que projet d'utilité publique. En effet, **98 % des entreprises jugent la Charte sur le Bois utile pour consolider la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise et s'ancrer dans une gestion responsable. 8 entreprises sur 10 estiment mieux gérer leur filière bois** notamment en ayant recours à des fournisseurs proposant des produits certifiés.

#### Année 2017, la nouvelle référence

Le taux de participation à l'étude de 100% place le Bilan Annuel 2017 comme le **nouveau suivi de référence des entreprises signataires de la Charte sur le Bois**. Elles ont démontré qu'elles avaient adopté et s'étaient appropriées les **« bonnes pratiques Achats »** sur le bois et les produits dérivés. Certaines sont même allées plus loin en **intégrant le critère de proximité dans les achats en vue de limiter leur empreinte carbone**. Les Bilans Annuels à venir pourront désormais être comparés à **cette année de référence, exemplaire en matière d'engagements et marquant clairement la l'utilité et la valeur de la Charte sur le Bois pour les entreprises monégasques**.



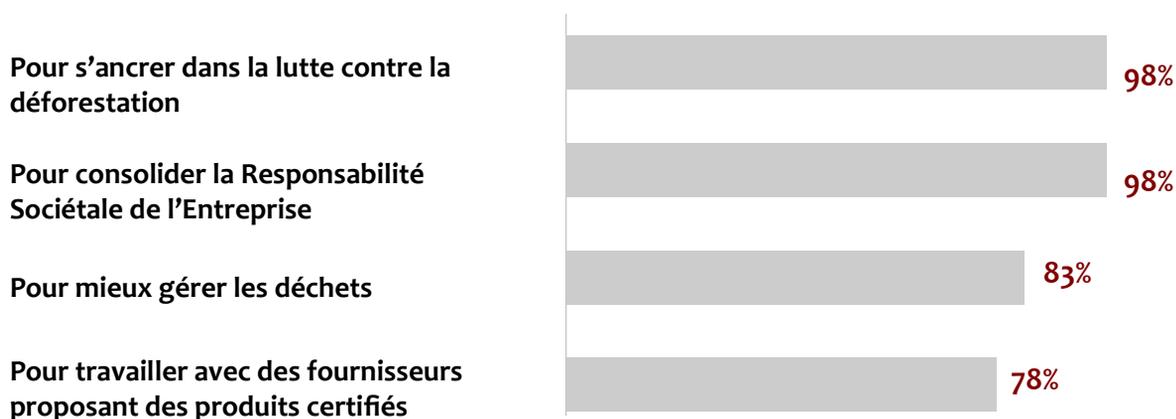
# Synthèse du Bilan Annuel 2017

## Intégration de la Charte dans les entreprises

Utilité, perception, consommations

Sept ans après son lancement, la Charte sur le Bois est désormais bien intégrée par l'ensemble des signataires, des entreprises issues des secteurs de la construction, de l'imprimerie, de l'ameublement, de la production/distribution de bois, de l'hôtellerie ou autres (media, événementiel, conseils...).

### Les raisons d'utilité de la Charte sur le Bois pour les entreprises

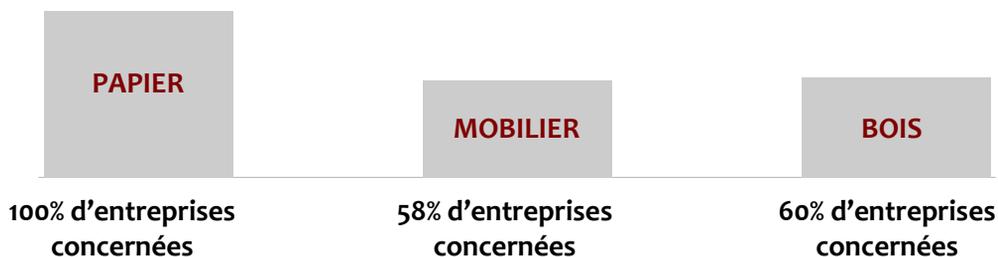


### Une bonne perception de la Charte sur le Bois par les parties prenantes



Au cours de l'année 2017, les deux priorités des entreprises étaient la formation du personnel pour la gestion du bois et l'information des organisations publiques.

### La répartition des consommations dans les entreprises en 2017





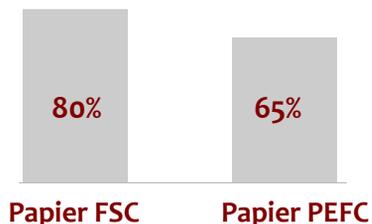
# Synthèse du Bilan Annuel 2017

(ensemble des entreprises)

## Le papier et le mobilier

### Le papier

#### Mention de la certification dans 98% des appels d'offres



#### Les labels du papier

Les entreprises signataires de la Charte sur le Bois ont recours aux deux labels. **Le label FSC est préféré.** Elles favorisent aussi **les achats locaux** pour limiter les **transports** liés aux livraisons de papier.



#### Limiter l'usage du papier

**90% des entreprises travaillent sur la dématérialisation des données pour :**

- développer une stratégie digitale,
- réduire l'usage du papier,
- gagner de la place de stockage.

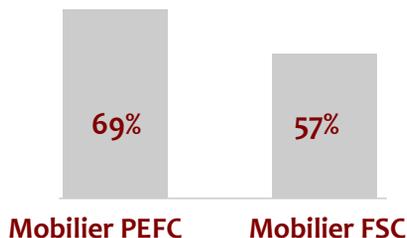


#### Tri et évacuation du papier

**97% des entreprises trient le papier** et ont recours à une **entreprise spécialisée** pour la collecte.

### Le mobilier

#### Mention de la certification dans 84% des appels d'offres



#### Les labels du mobilier

**Le label PEFC est privilégié** par les entreprises pour les achats de mobilier.

Actuellement, 53 % du mobilier est certifié.

**La durée moyenne de renouvellement est de 10 ans.**

**Encombrants : 63%**

**Dons : 53%**

**Revente : 37%**

#### Modes d'évacuation du mobilier

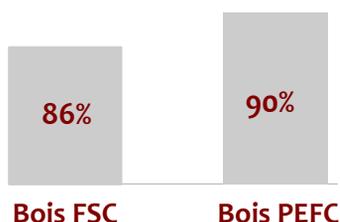
Les entreprises combinent différents modes d'évacuation : **le service des encombrants, le don et la revente du mobilier.** Ces deux dernières alternatives sont de plus en plus utilisées, **pour allonger la durée de vie des meubles** et parfois, **dégager une valeur économique.**



# Synthèse du Bilan Annuel 2017 (ensemble des entreprises) Le bois et les produits dérivés

## Le bois et ses produits dérivés

### Mention de la certification dans 82% des appels d'offres



#### Les labels du bois

9 achats sur 10 de bois ou produits dérivés sont certifiés, sans préférence de label. Il s'agit principalement des achats pour les bois à usage professionnel. Le Bilan Annuel 2017 révèle une hausse des consommations de bois liée à l'activité du secteur de la construction.

#### Proposition de bois certifiés par les fournisseurs

95 % des fournisseurs de bois ou de produits dérivés proposent spontanément des produits certifiés à leurs clients et garantissent l'origine et la traçabilité des bois en amont de la Relation Client. **A prix égal, les entreprises choisissent toutes des produits certifiés.**

#### Lieux d'achats des bois et des produits dérivés

Près de la moitié des bois achetés par les entreprises proviennent de Monaco, près d'un tiers de France (notamment la région Sud) et 20 % d'Italie (le Nord-Ouest), signifiant que 97% des achats sont faits dans les zones frontalières régionales de Monaco.

**Autre axe abordé : limiter les transports liés au bois.**

#### Origine et traçabilité du bois

La demande des documents liée à l'origine et à la traçabilité des bois est en augmentation dans les entreprises (79 % en 2017 vs 67 % en 2016) confirmant la structuration de la bonne gestion de la filière.

#### Recyclage du bois

44% des entreprises utilisatrices de bois le recycle car elles le considèrent comme une matière noble et vivante.

#### Évacuation des déchets du bois

75% des entreprises organisent un système de tri du bois et souscrivent à un service de collecte auprès d'une entreprise spécialisée.



Monaco s'engage  
contre la déforestation

## Bilan Annuel 2017 - Charte sur le Bois

### DORO

Yaëlle Hanriot - 2 Boulevard Charles III- 98000 Monaco - [yhanriot@doro.mc](mailto:yhanriot@doro.mc)

### Positionnement global de l'entreprise sur le papier, le mobilier et le bois



Critères étudiés Charte sur le Bois	Positionnement* de votre entreprise	Positionnement moyen (Ensemble des entreprises)
Intégration de la Charte sur le Bois		3 arbres
Papier		3 arbres
Mobilier	Non concerné	3 arbres
Bois		3 arbres

\* Échelle d'évaluation de 1 à 4.

4 arbres signifient que l'entreprise est très engagée et 1 arbre signifie que l'entreprise est plus faiblement engagée.